

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028614-231

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :

9442-7416 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre

et

PEINTURE MARCEL CHÉNARD INC.,
personne morale ayant son siège au 1320,
rue J-A Bombardier, Lévis, district de
Québec, province de Québec, G7A 2P4

Requérante

APPEL DE L'AVIS DE RÉVISION DU SÉQUESTRE

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE
FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC,
PEINTURE MARCEL CHÉNARD INC. SOUMETS RESPECTUEUSEMENT CE QUI
SUIT :

I. Objet

1. La Requérante demande que soit infirmé l'avis de révision émis par le Séquestre le 4 mars 2024 et au terme duquel il révisé le montant de la réclamation de la Requérante, tel qu'il appert d'une copie de l'avis, **pièce R-1**.

II. Réclamation

2. Le 13 novembre 2023, en conformité avec l'ordonnance du 16 octobre 2023, la Requérante a dûment soumis au Séquestre et à la Débitrice le formulaire de réclamation rempli ainsi que les pièces justificatives à son soutien, tel qu'il appert d'une copie de ces documents et du courriel d'envoi, en liasse, **pièce R-2**.

III. Avis de révision

a. Remarque préliminaire du Séquestre

3. Dans son avis (R-1), le Séquestre retient d'abord, à titre de remarque préliminaire, que les travaux sur l'immeuble n'ont pas été complétés : qu'ils ont d'abord été suspendus, puis abandonnés.
4. La Requérante ne détient aucune information pouvant confirmer ces conclusions et est en désaccord avec cette position, laquelle n'est corroborée par aucune information.

b. Motif de révision

5. Quant au motif de révision – et de réduction – de la réclamation de la Requérante, le Séquestre se fonde, à tort, sur une quittance partielle datée du 17 février 2023.
6. Or, comme il le sera démontré lors de l'audition, la Requérante n'a pas limité sa créance au montant allégué par le Séquestre à la date de la signature de la quittance partielle, mais à une date bien antérieure, soit septembre 2022.
7. C'est donc à tort que le Séquestre a soustrait une portion de la réclamation de la Requérante.

c. Retenue contractuelle

8. En addition du rejet d'une portion de la réclamation de la Requérante, et tant sur la portion rejetée de la réclamation que sur la portion maintenue, le Séquestre précise que « la retenue contractuelle [...] ne sera payable lors de la distribution qu'en échange de la remise par [la Requérante] de la documentation de fin de projet [...] ».
9. Avec égards, ce raisonnement du Séquestre est erroné et, partant, déraisonnable.
10. Il est en outre contraire aux conclusions indiquées à la remarque préliminaire, au détriment dans tous les cas de la Requérante.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR le présent appel de la Requérante et **INFIRMER** l'avis de révision du Séquestre daté du 4 mars 2024;

RENDRE toute autre ordonnance jugée nécessaire dans les circonstances;
LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

À Lévis, le 14 mars 2024

KSA Avocats SENKEL

KSA, AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Me Suzie Laprise

5790, boul. Étienne-Dallaire, bur. 205

Lévis (Québec) G6V 8V6

Téléphone : 418 838-5509

Courriel : slaprise@ksalegal.ca

Avocats de la Requérante

N/D : 350098-17

AFFIDAVIT

Je soussigné, Stéphane Fortin, président de Peintures Chénard inc., entreprise ayant son siège au 1320, rue J-A Bombardier, Lévis, district de Québec, province de Québec, G7A 2P4, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis président et représentant dûment autorisé de Peinture Marcel Chénard inc. dans la présente instance.
2. J'ai pris connaissance de tous les faits allégués dans le présent *Appel de l'avis de révision du Séquestre* daté du 14 mars 2024, lesquels sont vrais et à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ :



STÉPHANE FORTIN

Assermenté devant moi à Lévis par moyen technologique
ce 14 mars 2024



Commissaire à l'assermentation pour le Québec



N° : 200-11-028614-231

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)
DISTRICT DE QUÉBEC

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

9442-7416 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre

et

PEINTURE MARCEL CHÉNARD INC.

Requérante

**APPEL DE L'AVIS DE RÉVISION DU
SÉQUESTRE**

KSA, avocats, S.E.N.C.R.L.
5790, boul. Étienne-Dallaire
bureau 205
Lévis (Québec) G6V 8V6
Téléphone : 418 838-5509
Télécopieur : 418 838-5518



Société d'avocats

Me Suzie Laprise
slaprise@ksalegal.ca
notification@ksalegal.ca

Casier 23

N/D : 350098.17

BK 0418